

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 18 novembre 2015)

**RAPPORT DE LA MINORITÉ DE LA COMMISSION****Projet de décret approuvant  
le programme d'assainissement des finances 2017-2019*****Quel gâchis***

Mettre en place une véritable fiscalité écologique (soutenir la mobilité durable en réfléchissant aux déductions fiscales liées aux déplacements, favoriser la transition énergétique au moyen d'une incitation ciblée sur les propriétaires d'installations à combustibles et sur le stationnement), repenser les subventions attribuées à l'agriculture et aux Églises, donner un bol d'air à l'État ainsi qu'aux institutions affiliées à Prévoyance.ne en revoyant le chemin de croissance pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance: autant de pistes proposées par la gauche pour éviter que les travaux de la commission des finances ne soient stériles. Autant de signes de bonne foi envoyés aux partis de droite majoritaires en commission. En vain.

Après un an de travaux, 12 séances de commission dont 3 d'une demi-journée avec le Conseil d'Etat *in corpore*, les groupes PopVertsSol et socialiste ne peuvent se satisfaire du rapport de la commission qui met un terme aux travaux de la commission, et ce pour plusieurs raisons.

Les premières concernent la définition de l'assainissement et le travail en commission. Assainir les finances de l'État pour permettre à notre canton de relever les nombreux défis qu'il doit affronter? Tous les groupes en conviennent. Les groupes de gauche sont convaincus de l'importance d'un État fort, c'est pourquoi ils ont accepté de se mettre autour de la table pour discuter d'un redressement des finances. Encore faut-il se mettre d'accord sur la méthode. En matière d'assainissement des finances, il est nécessaire de distinguer deux leviers d'intervention (celui des charges et celui des produits), comprenant chacun deux types de prérogatives (celles liées à l'exécutif et celles liées au législatif).

La commission s'est concentrée, pour des raisons évidentes, sur les prérogatives découlant du Grand Conseil. Sur le choix des leviers, par contre, une divergence de vues fondamentale s'est manifestée: aucune surprise dans l'approche univoque privilégiée par la majorité de la commission. Ainsi, malgré un PIB par habitant parmi les plus élevés de Suisse et un nombre de millionnaires en croissante augmentation, la recherche de nouveaux produits et l'optimisation des recettes ont d'emblée été écartées par la majorité. Seul le levier des charges a été actionné, prenant la forme le plus souvent de coupes linéaires, indépendamment des effets en aval et de la recherche de l'optimum global. Ce procédé n'est tout simplement pas acceptable. Un assainissement en profondeur mais surtout pérenne des finances de l'État ne peut être imposé sans sortir des logiques stériles qui ont été à l'œuvre lors des "débats" de commission. Aucune discussion n'a eu lieu quant aux répercussions des différentes mesures sur les prestations proposées à la population.

Il ne suffit pas d'écrire "-5% ", "-10%" ou "-20%" pour réformer l'État. De notre point de vue, la question fondamentale soulevée par l'assainissement des finances est celle de la vision de l'État et de la société que l'on entend défendre et promouvoir. Il est ainsi essentiel de

lister et de prioriser les prestations que l'on abandonne et, surtout, de savoir pourquoi on les abandonne. Le Conseil d'État a réalisé ce travail en expliquant, à tout le moins dans les grandes lignes, le sens des réformes proposées. Les groupes de droite, s'il faut leur reconnaître une certaine dextérité à manier le crayon rouge, n'ont, jamais, ne serait-ce qu'esquissé une définition de la volonté et des conséquences réelles de leurs coupes. Courageux mais pas téméraires: à la droite le discours d'assainissement, au Conseil d'État l'impopularité de l'exécution des mesures. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que, comme le démontre le rapport 15.055, le Conseil d'État n'a pas attendu les débats sur le redressement des finances pour proposer des mesures allant dans ce sens. Ce sont déjà des économies de 47,5 millions de francs qui ont été mises en place par le biais des budgets 2014 et 2015, puis 19,2 millions de francs au budget 2016. Bien qu'elles n'aient pas toutes été validées par notre minorité, il était important de rappeler cet état de fait.

A l'instar du débat sur le budget 2016, aucune priorité n'est fixée. Les propositions aboutissent ainsi automatiquement, sans la moindre ébauche d'une vision de ce que devrait être l'État ou de ses missions, à priver de précieux fonds les institutions sociales et sanitaires mais aussi les établissements de formation.

Le rapport de la commission, soumis au Grand Conseil, ni n'explique ce parti pris ni ne rend compte de l'atmosphère des très nombreuses séances. Nous étions bien loin des grandes annonces de réforme de l'État qui ont prévalu lors des débats concernant la motion 13.186 "Programme d'assainissement financier". Il est vrai que les partis de droite avaient déjà tracé le chemin: travailler seuls, sans concertation ni volonté de trouver des compromis, et tout cela dans une forte précipitation. Car déjà lors du vote de la motion, les groupes de droite s'étaient adressés aux opposants au texte non en cherchant un terrain d'entente sur une éventuelle reformulation, mais en affirmant qu'il était simplement nécessaire de l'adopter... Sans autre argument que le sempiternel refrain qu'il faille diminuer les prestations étatiques.

Le même état d'esprit a prévalu lors des travaux de la commission des finances, avec, faut-il le rappeler, une mise en scène très théâtrale sur le fonctionnement de celle-ci. On s'interroge encore sur la pertinence de la "supercharte" de confidentialité qui a eu pour seule conséquence de rendre impossible l'habituel travail parlementaire de consultation interne des groupes avant la publication du rapport du Conseil d'État. Gouvernement qui aura lui-même dû se plier à ces règles spéciales. Recherche de compromis inexistante, une seule route à bétonner. Ils sont loin, les travaux de la commission fiscalité qui avaient abouti à un compromis sur la réforme de l'imposition des personnes physiques! Imposer, imposer sa méthode, imposer ses idées, voilà ce que les groupes de droite ont accompli durant les séances de toute une année. Pas grand-chose à voir avec les annonces publiques de réformer l'État en profondeur. Douze séances de commission durant lesquelles les commentaires, propositions ou prises de position de la minorité n'ont qu'à de rares exceptions été pris en compte par une majorité peu soucieuse du respect et de l'écoute du partenaire pourtant voulu par les institutions. Il ne pouvait, dès lors, résulter de ce simulacre de travail parlementaire qu'un inévitable et stérile dialogue de sourds.

Seul produit d'une majorité apôtre borgne des économies, le coût indéniable des travaux de commission. Réunir les conseillers d'État, leurs secrétaires généraux, le chef du service des finances, les commissaires, a engendré des coûts certains, qui, s'ils n'aboutissent pas à des recherches d'équilibres, sont lourds pour la collectivité publique sans aucune plus-value. Financièrement, on laissera la majorité apprécier le paradoxe; politiquement, on le regrette et on ne peut le taire plus longtemps. En effet, sans consensus, de véritables réformes, pourtant nécessaires, sont vouées à l'échec.

L'assainissement durable des finances cantonales ne se décrète pas, il se construit. Les travaux de la commission auraient pu – auraient dû – servir à trouver un terrain d'entente sur les mesures et sur le montant global. Un compromis aurait permis d'aller de l'avant. La majorité n'en a pas voulu. Elle menace ainsi l'ensemble de l'édifice. Une partie importante des mesures proposées seront votées lors des budgets 2017 et suivants. Parce qu'elles

seront prises dans ce cadre, elles requerront la majorité qualifiée du Grand Conseil pour passer la rampe. Sans compromis, ces mesures sont vouées à l'échec. Il en va de même pour la poursuite de la réforme de la fiscalité des personnes physiques. La majorité mène une politique jusqu'au-boutiste – par exemple en proposant de supprimer l'impôt sur les successions – alors qu'il sera déjà difficile de mener à bien la réforme en cours. Tous les grands dossiers des dernières années ont été gagnés de manière concertée, ou ont été perdus. L'assainissement durable des finances risque bien de rester lettre morte, parce qu'imposé maladroitement par une majorité sans vision politique, sans vision pour l'avenir du canton de Neuchâtel.

### ***Des amendements balayés***

Une autre motivation du rapport de minorité est d'expliquer les amendements déposés. Pour les groupes de gauche, il n'était pas concevable de parler d'assainissement des finances sans ouvrir la discussion sur des mesures qui auraient l'avantage d'augmenter les recettes ou qui élargiraient les propositions par d'autres mesures en amont. Dans ce sens, le groupe socialiste a déposé une série d'amendements qui ont toutefois été refusés par la majorité de la commission.

– ***Impôt foncier: augmentation de l'impôt foncier cantonal à 2.8/1000 dès 2018, à calculer en conservant la répartition 60/40***

L'impôt foncier cantonal n'est pas particulièrement élevé à Neuchâtel. Si le taux à 2,8/1000 peut paraître élevé en regard des autres cantons, cette proposition visait à ouvrir la discussion sur une éventuelle progression de ce taux, notamment pour les immeubles de rendement. En outre, le taux d'impôt pourrait être dégressif en fonction du nombre d'années où l'immeuble est conservé, pour aboutir au taux actuel. Une telle manière de procéder rendrait la spéculation immobilière plus difficile.

– ***Fiscalisation des frais de déplacement: plafonner la déduction pour inciter à l'utilisation des transports publics (cf. GE 500 frs, CH 3000)***

En acceptant le FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire), le peuple suisse a accepté de plafonner à 3000 francs la somme que les contribuables salariés peuvent déduire au titre des frais de transport professionnels dans l'impôt fédéral direct. Si l'amendement était accepté, le canton de Neuchâtel pourrait réfléchir à un tel mécanisme comme l'a fait le canton de Genève, qui a fixé le plafond à 500 francs.

– ***Stationnement: une taxe sur le stationnement dans les centres commerciaux (amendement PVS refusé B16 "grands générateurs de trafic")***

Lors du débat sur le budget 2016, l'introduction d'une taxe sur le stationnement dans les centres commerciaux a été proposée. Ceci afin d'encourager la mobilité douce et l'achat local. Lors du débat budgétaire, il a été mentionné qu'il manquait les bases légales pour introduire une telle taxe. Si l'amendement était accepté, le Conseil d'État devrait réfléchir à la mise en place d'une taxe de ce type. Les recettes pourraient être utilisées pour le développement des transports publics. Une telle mesure favoriserait les petits commerces qui font vivre les centres-villes et villages.

– ***Maisons de jeu: vérifier l'adéquation du volume et de la répartition des recettes du casino entre canton, commune, fondation***

Le revenu de l'impôt sur les maisons de jeu (comptes du SCAV) est lié à l'impôt fédéral sur le bénéfice brut des jeux ; il doit permettre de financer la prévention de l'addiction au jeu. L'amendement concerne les autres recettes possibles, en particulier les sommes versées à la Fondation du Casino de Neuchâtel, créée en 2015 conformément aux conditions posées à l'ouverture et ayant pour but de "soutenir la vie associative de l'ensemble du canton de Neuchâtel". Il convient de vérifier si les 250'000 francs par année versés pour 2013, 2014 et 2015 sont adéquats par rapport aux recettes du casino et de veiller à augmenter cette contribution dès que possible.

– **Subventions aux Églises, selon concordat: à étudier et chiffrer. Renégocier le concordat? Veiller à préserver le patrimoine bâti (culture)**

Les Églises assument des tâches sociales importantes, par exemple dans le soutien au désendettement et l'accueil des réfugiés (Caritas, Centre social protestant, etc.); cette activité parapublique doit être réglée par contrats de prestations, dans le cadre de la gouvernance des institutions, et n'est pas visée par l'amendement.

L'amendement porte sur les bâtiments mis à la disposition des Églises par les communes, dans un cadre fixé par le concordat de 2001 entre l'État et trois Églises. Le chauffage et l'entretien représentent des dépenses élevées; portées aux budgets communaux dans le chapitre Bâtiments, elles constituent des subventions indirectes. La question devrait être étudiée sous l'angle de la répartition des rôles. Les charges pourraient être réparties en tenant compte des divers usages (religieux, culturels...) ainsi que de la valeur historique et patrimoniale des édifices.

– **Prévoyance.ne: révision du chemin de croissance - A étudier**

Dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance, le Grand Conseil a décidé de l'atteinte d'un taux de couverture de 80% en 2039 alors que la Loi fédérale le demande seulement en 2052. Cette disposition étrangle chaque année l'État, les institutions affiliées ainsi que les employés. Par cet amendement, les groupes de gauche voulaient une ouverture de la discussion à ce propos.

– **Favoriser la transition écologique: mise en place d'une taxe incitative sur les installations à combustibles (ex. chauffage à mazout)**

La taxe fédérale sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles a peu d'incidence sur les installations dans les immeubles réservés à la location. Avec une taxe sur les installations à combustibles, les propriétaires seraient incités à changer de type d'installation au profit d'installations à agent énergétique renouvelable. Une part des recettes de la taxe pourrait être redistribuée à la population par le biais d'un rabais d'impôt, par exemple.

– **Suppression de la subvention à la CNAV: la CNAV doit s'autofinancer. Plus globalement, limiter les subventions à l'agriculture aux exigences du droit fédéral**

Avec cet amendement, les groupes de gauche voulaient que le Conseil d'État réfléchisse à l'autofinancement de la CNAV en limitant les subventions qui sont issues des exigences du droit fédéral.

En conclusion, il ne reste plus qu'à souligner une dernière contradiction: les députés de droite ne cessent de dénoncer dans leurs motions, interventions, interpellations les procédures administratives lourdes et les frais inutiles. Et ils rendent un rapport de majorité bien indigeste!

Neuchâtel, le 4 mai 2016

*La minorité de la commission:*

M. DOCOURT DUCOMMUN, C. DUPRAZ,  
A. HOULMANN, B. HURNI, F. KONRAD,  
J. LEBEL CALAME